

Faculté de Sciences Economiques Université de Poitiers

[#]

Equivalence / Reprises d'études / Formation continue

EQUIVALENCE

Vous êtes titulaire d'un BTS , d'un DUT, ou d'un diplôme français ne permettant pas l'accès de droit à une formation, vous devez constituer un dossier d'équivalence via le portail **E_CANDIDAT** [<https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr>] **à compter du 15 mai 2018**. Dans un premier temps, vous devez vous créer un compte, puis dans un deuxième temps grâce à vos identifiants postuler à une ou plusieurs formations.

Il sera ensuite examiné par une commission d'enseignants qui statuera sur votre demande.

La date limite de dépôt des dossiers est le 2 juillet 2018.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

Le Service de scolarité
0 5 . 4 9 . 4 5 . 3 1 . 6 3
courriel : scolarite.sceco@univ-poitiers.fr [[javascript:melA\('scolarite.sceco','', 'univ-poitiers.fr'\);](mailto:scolarite.sceco@univ-poitiers.fr)]

REPRISE D'ÉTUDES

Vous êtes salarié privé/public ou Demandeur d'emploi et/ou vous avez interrompu vos études depuis plus de 2 ans :

Nous vous invitons à prendre contact avec le SAFIRE parallèlement à vos démarches d'inscription auprès de l'UFR, l'école ou l'institut qui vous concerne. Le SAFIRE (Service d'Accompagnement à la Formation, l'Insertion et la Reprise d'Etudes) vous accompagne dans vos recherches de financements concernant les coûts pédagogiques de la formation et le maintien de votre rémunération (élaboration de devis, CIF, CFP, DIF, plan de formation employeur, reprise d'études agréée par Pôle Emploi). Il réalise le suivi administratif et financier auprès de votre financeur.

Démarche à entreprendre dès février pour une rentrée en Septembre.

Plus d'infos... [

<http://uppro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/la-vapp-et-ou-la-reprise-d-etudes-re-/repandre-ses-etudes-a-l-universite-d>
]

VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS

Vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation ?

Réalisez un dossier VAPP peut vous permettre d'être dispensé du niveau requis pour candidater à la formation.

Le dossier VAPP est à constituer avant la sélection sur la formation, c'est-à-dire, entre février et Mai 2014 pour une rentrée en septembre 2014

P l u s d'infos... [<http://uppro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/la-vapp-et-ou-la-reprise-d-etudes-re-/la-validation-d-acquis-professionnels->
]

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Vous avez plus de 3 ans d'expérience en lien avec le diplôme ?

La VAE peut vous permettre de valider tout ou partie d'un diplôme sans retourner en formation.

[Plus d'infos ...](http://upro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae/) [http://upro.univ-poitiers.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae-/]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr